



**SOMMAIRE**

	Pages
<i>Allocution de M. Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal . . . . .</i>	573
<i>Point 92 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite) . . . . .</i>	578

**Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).**

**Allocution de M. Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal**

1. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée générale entendra ce matin le Président de la République du Sénégal. Je prie le chef du protocole de bien vouloir l'introduire dans cette salle.

2. J'ai l'honneur de souhaiter, aujourd'hui, la bienvenue, dans cette salle, à M. Léopold Senghor, président de la République du Sénégal, qui a manifesté le désir d'adresser à l'Assemblée générale une allocution exposant la position de son pays au sujet des importantes questions qui nous préoccupent.

3. Venant de la part d'un éminent chef d'Etat d'un pays africain, cette importante allocution revêt un sens particulier dans les circonstances présentes, où l'Assemblée générale traite des problèmes majeurs de l'Afrique et de la décolonisation en général. C'est donc avec un réel plaisir que j'ai l'honneur d'inviter M. le Président de la République du Sénégal à bien vouloir prendre la parole à la tribune de notre assemblée.

4. **M. Léopold S. SENGHOR (Président de la République du Sénégal)**: Le Président me permettra de commencer en lui adressant mes chaleureuses félicitations pour le vote unanime qui l'a porté à la présidence de cette seizième session de l'Assemblée générale. Je ne tairai pas ma fierté. Son élection est, comme il l'a dit lui-même, le signe tangible de l'entrée de l'Afrique sur la scène internationale. A cela s'ajoute ma joie de voir, au fauteuil présidentiel, un enfant de cette Tunisie qui est unie au Sénégal, et depuis si longtemps, par tant de liens d'amitié. Je n'oublierai pas les qualités éminentes dont il a fait preuve dans le passé et qui ont guidé le choix de l'Assemblée: cette lucidité en éveil, cette passion persévérante et mesurée, toujours au service de la communauté internationale.

5. C'est pour moi l'occasion de rendre un dernier hommage à la haute figure du regretté M. Hammarskjöld. Je l'ai connu personnellement. Des entretiens que nous avons eus ensemble, j'ai gardé le souvenir d'un grand humaniste des temps contemporains. Il joignait, à une vaste culture, à une intelli-

gence aigüe, un courage, une foi sans défaillance dans l'avenir de l'homme. Dans cette perspective, il faisait confiance aux peuples du tiers monde, assuré que quelque chose de neuf et de constructif viendrait de ce côté-là. Il était leur défenseur. Nous le pleurons maintenant; faisons mieux, en reprenant le flambeau qu'il nous laisse, en le portant haut.

6. Ayant rendu ces hommages, on se demandera sans doute quel langage je vais tenir. Je répondrai tout uniment. Je m'efforcerai de tenir le langage de la raison et du cœur: celui-là même qu'a tenu, ici, l'an dernier, M. Mamadou Dia, président du Conseil des ministres du Sénégal. Le langage qu'a toujours tenu M. Thiam, notre ministre des affaires étrangères.

7. Le Sénégal n'est donc pas un Etat non engagé, s'empresseront de conclure d'aucuns. Non, nous ne pouvons pas être non engagés, nous ne pouvons même pas être neutres quand il s'agit de la paix, de la décolonisation, pour tout dire de la construction de la communauté internationale. Cependant, nous refusons tout "suivisme": nous sommes, très exactement, pour le non-alignement. Nous avons, au prix d'un grand effort, pas à pas, année après année, élaboré notre propre méthode: la voie africaine du socialisme.

8. Certes, nous avons, modestement, accueilli les apports étrangers. Mais nous avons commencé par analyser et comprendre notre situation négro-africaine en faisant l'inventaire de nos valeurs. Forts de cet enracinement, nous avons fait, alors, un tri parmi les apports étrangers, notamment les apports européens et arabo-berbères. Nous avons emprunté à l'Est, comme à l'Ouest, mais c'était pour nous "accomplir" suivant notre propre génie. C'est en s'inspirant de la méthode que voilà que je veux aborder, devant vous, les problèmes actuels qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

9. Auparavant, je veux préciser ceci — car je ne veux éluder aucun problème essentiel — que nous sommes historiquement liés d'amitié et avec le peuple de France et avec l'ensemble des peuples africains. Avec les peuples africains, dont nous sommes solidaires, notre amitié est fondée sur l'identité de la situation et la similitude des civilisations: situation de peuples sous-développés, anciennement colonisés, civilisations qui ne sont que les différentes expressions de l'africanité. Avec le peuple de France, notre amitié est basée sur 300 ans de confrontations, pas toujours pacifiques bien sûr, mais fécondes en définitive. Car si la France a d'abord affaibli, sinon détruit, nombre de nos valeurs culturelles, elle nous a apporté des valeurs de remplacement, mieux: de fécondation, qui permettent la renaissance de notre civilisation. Parmi celles-ci, je ne veux citer que sa langue admirable. Et puis, elle nous a accordé une indépendance négociée, sans qu'aucune goutte de sang ne fût versée.

10. Mais encore une fois, ces amitiés, que nous voulons préserver, ne nous empêchent pas de rechercher d'autres amitiés. Si, parfois, nous avons des différends avec la France — différends toujours réglés par la négociation —, si nous sommes un peu lents à nouer d'autres amitiés, c'est précisément parce que nous entendons défendre, avec notre indépendance nationale, notre politique de non-alignement. Nos votes à cette assemblée le prouvent sans aucune équivoque.

11. Après ces précisions préliminaires, je vais maintenant essayer de définir le but de l'Organisation des Nations Unies, ce qui nous permettra de rechercher les moyens les plus efficaces de réaliser ce but.

12. On entend dire que le but de l'Organisation des Nations Unies est le maintien de la paix — d'autres disent de la coexistence pacifique. C'est confondre les objectifs avec le but. De toute évidence, la paix comme absence de guerre, comme repos, ne saurait être recherchée pour elle-même. On entend dire, également, que le but de l'Organisation des Nations Unies est la coopération internationale. Car la coopération est fondée sur un élément positif: une volonté commune d'union, une vision commune de l'avenir, une convergence des intelligences et des cœurs, une conspiration, pour tout dire, pour parler comme Pierre Teilhard de Chardin. Mais pourquoi cette vision commune, cette conspiration, cette coopération sinon pour construire? Quoi? Eh bien, la communauté internationale, en d'autres termes la civilisation de l'universel qui, sous peine de ne pas être, doit être faite des apports originaux de toutes nos civilisations particulières, sans exception. J'y reviendrai.

13. "Mais, pourra-t-on m'objecter, ne voyez-vous pas le spectacle présent de l'humanité et combien il est décourageant? Ne voyez-vous pas les incendies qui partout rougeoient sur la courbure de la planète: en Algérie, en Tunisie, au Congo (Léopoldville), dans la fédération de l'Afrique centrale, en Angola, en Guinée dite portugaise, en Afrique du Sud, au Laos enfin? Et je ne parle pas de la désintégration atomique qui menace notre planète du fait de la crise de Berlin, crise qui est l'expression de la guerre froide engagée entre les grands, entre l'Est et l'Ouest. Ce ne sont, partout, que haines et violences. Ce ne sont partout que ruines, que sang, que larmes."

14. Je perçois, j'aperçois tout cela. C'est très précisément pourquoi je ne désespère pas. Regardez seulement l'autre face de l'événement. Vous y verrez, sûrement, les signes de la parturition du monde futur qui se fait, naturellement, dans le sang et la douleur. En vérité, nous sommes, j'en suis convaincu, au dernier seuil critique de l'humanité. Voilà que point, à l'horizon, le soleil d'un jour nouveau: celui de la civilisation de l'universel dont la construction, encore une fois, est le but ultime de notre organisation. Regardons seulement autour de nous. Chaque nation est partie intégrante et solidaire de la communauté internationale. Chacune de nos personnes est coextensive au monde; par les avions, les bateaux, les chemins de fer — demain les fusées —, qui brassent les corps des races et des nations; par les livres et les journaux, les postes de radiodiffusion et de télévision, qui brassent les pensées et les cœurs. Ainsi, les tensions et conflits que voilà expriment simplement les confrontations dramatiques par où doit passer l'humanité à la recherche de son équilibre, qui ne saurait être trouvé que dans la synthèse, plus exactement, dans la symbiose de ses différentes composantes.

15. Cependant, notre liberté demeure, celle des personnes comme des nations; et il est bon qu'il en soit ainsi, car il n'est de liberté que dans la plénitude de la personnalité, et qu'il faut d'abord être pour s'unir. Liberté de coopérer ou de se battre. Liberté de construire ou de détruire. C'est justement le cœur des problèmes que nous avons à résoudre.

16. On le sait, notre choix ne se portera sur la construction de la communauté internationale que si celle-ci débouche sur une civilisation planétaire qui satisfasse nos intelligences et nos cœurs; nos intelligences, par sa nécessité et sa cohérence; nos cœurs, par sa chaleur humaine: en un mot, par la liberté, l'égalité, la fraternité que cette civilisation sera capable de réaliser au niveau des individus comme au niveau des races et nations. Non, les principes proclamés par la Révolution française ne sont pas périmés; un socialisme conséquent ne peut avoir d'autre but que de les traduire pratiquement dans les faits de la vie nationale et internationale.

17. Cela étant, une civilisation particulière, fût-elle de l'Ouest ou de l'Est, ne saurait s'imposer seule sans dresser contre elle la majeure partie de l'humanité. Elle ne pourrait, au demeurant, s'imposer que par la force, c'est-à-dire que par une guerre mondiale. Et alors, elle ne serait plus, car notre monde ne serait plus: il serait anéanti. Si, par impossible, cette civilisation s'imposait sans violence, j'affirme qu'elle serait monstrueuse, qu'elle ne vaudrait pas la peine d'être vécue. Il lui manquerait les éléments complémentaires féconds de toutes les autres civilisations particulières. Elle serait une "civilisation universelle"; elle ne serait pas la civilisation de l'universel. C'est là une idée que nous autres, Négro-Africains, avons eu l'occasion de défendre au colloque qui a réuni à Rome, en février 1960, la Société européenne de culture et la Société africaine de culture. Quelques personnalités — de l'Ouest et de l'Est — nous ont compris; pas toutes, malheureusement.

18. La Société européenne de culture rêve de faire une synthèse des civilisations particulières de l'Ouest et de l'Est européens, l'Amérique du Nord étant justement considérée comme fille de l'Europe. Je ne serai pas le dernier à m'en réjouir, car ce sont les divisions de l'Europe qui entretiennent la guerre froide. Mais je m'insurge, nous nous insurgeons quand cette société entend faire, de la civilisation européenne unifiée, la "civilisation universelle", voire la civilisation de l'universel. Car, à nous du tiers monde — blancs d'Afrique et d'Asie, Indiens d'Asie et d'Amérique, peuples jaunes et noirs —, car à nous du tiers monde, il ne nous serait laissé, alors, que le rôle mineur non pas de producteurs, mais de consommateurs de civilisation. Non, cela, nous ne pouvons l'accepter. Pour que la "civilisation universelle" soit la civilisation de l'universel, pour que se réalise une vraie communauté internationale qui entraîne, par sa cohérence intellectuelle, se fécondité pratique, l'adhésion de nos intelligences et de nos cœurs, il faut que s'y unissent, en symbiose, les valeurs de toutes les civilisations différentes. Seule une pareille synthèse nous paraît progressive parce que pleinement humaine. Comme l'affirme Pierre Teilhard de Chardin, "les collectivités humaines les plus humanisées nous apparaissent toujours, finalement, comme le produit, non d'une ségrégation, mais d'une synthèse".

19. Que nos confrontations — politiques, économiques, morales, culturelles — demeurent seulement

pacifiques. Je suis sûr qu'alors, peu à peu, par échanges et emprunts, par osmose, toutes les nations et races avanceraient d'un mouvement convergent vers la civilisation de l'universel. L'Ouest européen se socialisera sous la pression des masses et les nécessités de la planification; l'Est, la "dictature du prolétariat" ayant consolidé le régime, se libéralisera, je dis: se spiritualisera. N'est-ce pas Jean Jaurès qui prédit, dans une œuvre posthume sur la question religieuse, que la réalisation du socialisme coïncidera avec une renaissance religieuse? Or donc, l'Ouest se socialisera, l'Est se libéralisera, comme ils ont commencé de le faire, en intégrant, par ailleurs, les apports du tiers monde qui, vous le savez, s'avance lui-même, sous l'influence de l'Europe, vers ce "rendez-vous du donner et du recevoir" où se situe exactement la civilisation de l'universel.

20. J'en suis convaincu, cette vision en altitude, cette prospective, comme aurait dit mon compatriote, le philosophe Gaston Berger, devrait entraîner notre choix en faveur du but ultime de l'Organisation des Nations Unies, tel que j'ai essayé de le définir. Il nous reste à analyser, pour les écarter, les obstacles qui se dressent sur notre route et, par là même, les conditions qu'exige la réalisation du but que voilà.

21. Le premier obstacle qui apparaît à nos yeux, lorsque nous réfléchissons au problème, est, incontestablement, la guerre froide qui sévit, en permanence, entre l'Est et l'Ouest, qui, parfois, dégénère en guerre chaude, localisée. Or, vous vous en doutez, cette guerre froide, et singulièrement toute guerre chaude, même localisée, risque de déclencher une guerre mondiale, atomique, à laquelle l'humanité ne survivrait pas. Il y a un autre danger, sur lequel je me dois d'attirer l'attention de l'Assemblée: les expériences atomiques, si elles continuent de se poursuivre, ne manqueront pas, par augmentation de la radio-activité de l'air, d'affaiblir dramatiquement la vie humaine.

22. Mais la guerre froide ne fait qu'exprimer un mal fondamental, qu'il nous faut attaquer à sa racine. Ce mal, osons le dire, c'est l'impérialisme des grands, très exactement celui de l'Europe. Depuis la Renaissance, l'Europe, grisée par ses progrès scientifiques, ses inventions techniques, s'est animée d'une volonté de puissance. L'avènement du socialisme n'a pas émoussé cette volonté de conquête, osons encore le dire. La racine du mal réside, osons enfin le dire, dans l'esprit dichotomique, manichéen de l'Europe. Et, pourtant, Engels a dénoncé, il y a quelque 100 ans, cet esprit de l'Europe classique, qui consiste à croire et à affirmer qu'une chose est vraie ou fautive irrémédiablement, sans compromis aucun. La découverte, par l'Europe, de la dialectique, ne l'a pas empêchée de raisonner et d'agir avec une logique implacable: la logique de sa passion, de ses intérêts, de sa volonté de conquête.

23. Si mon analyse est juste, nous n'avons qu'une riposte à opposer à l'esprit — concrètement, à la politique — de l'impérialisme. C'est la défense et le maintien de la paix. La civilisation est l'expression de la vie en commun des hommes. Donc, pour créer la civilisation, il faut, d'abord, vivre. Et pour que les hommes vivent en commun, il ne faut pas qu'ils se haïssent, il ne faut pas qu'il y ait la guerre.

24. C'est l'évidence, la vie en commun est fondée sur la coopération, très précisément sur l'organisation de la coopération. Il en résulte que pour vivre internationalement, en commun, pour organiser la

communauté internationale, édifier la civilisation de l'universel, il nous faut organiser la coopération internationale, dans la coexistence pacifique, cela va sans dire. Ce qui signifie prendre collectivement des mesures efficaces pour éliminer les tensions résultant des haines de nation, de race, de religion, voire d'idéologie.

25. Soient-elles la conséquence immédiate des intérêts privés ou collectifs, ces haines, qui constituent les obstacles majeurs à l'organisation de la coopération internationale, proviennent, toujours, en partie, de préjugés tenaces, fruits eux-mêmes de méfiances et partant d'ignorances réciproques. On l'a dit, non sans raison, les guerres sont les résultats, à la fois, de l'impérialisme et de la peur. D'où la nécessité du dialogue, de la négociation, aussi bien pour prévenir les conflits que pour organiser la coopération. Le dialogue, comme instrument de la paix et de la coopération internationales, ce doit être l'apport majeur que le tiers monde, l'Afrique singulièrement, veut faire à l'Organisation des Nations Unies.

26. Pourquoi? Parce que le dialogue, la fameuse palabre africaine, est, depuis des millénaires, un élément essentiel de la tradition africaine: sa méthode politique. Parce que, sans dialogue, la pensée et la réalité de l'antagoniste étant ignorées sont, de ce fait, présentées sous une forme caricaturale. Parce qu'il n'y a pas de vérité absolue; plus précisément, c'est de la confrontation de thèses d'abord opposées que naît la vérité vraie.

27. Pour en revenir à la guerre froide, aux idéologies antagonistes, je dirai que tous deux — l'Ouest et l'Est — ont raison et tort en même temps. Pour nous, du tiers monde, c'est l'évidence que le capitalisme privé, le capitalisme libéral du siècle dernier, sous sa forme d'exploitation de l'homme par l'homme, est dépassé depuis longtemps. Il ne saurait se maintenir sans trahir l'homme, sans trahir les valeurs spirituelles dont se réclamait précisément ce capitalisme. Il reste que le socialisme, à son tour, trahirait sa mission s'il ne se faisait pas humanisme intégral, en intégrant ces valeurs spirituelles de liberté et de culture, voire les valeurs religieuses, qui sont des nécessités vitales pour l'homme. Au demeurant, comme j'ai eu souvent l'occasion de le souligner, le problème n'est plus tout à fait de supprimer les inégalités nées des différences de classe, mais les inégalités qui résultent de la domination d'une nation, d'une race, d'un continent par l'autre: celles-là très précisément qui résultent du fait colonial sous toutes ses formes.

28. Dans cette lutte pour la suppression des formes actuelles de l'impérialisme, qu'il soit de l'Ouest ou de l'Est, le tiers monde doit, courageusement, jouer son rôle. C'est dans la mesure des progrès scientifiques et techniques des grands que nous devons jouer notre rôle, c'est-à-dire affirmer et faire triompher les principes de la morale internationale, qui sont la liberté, l'égalité, la fraternité des races et des nations, comme des personnes et des groupes technico-professionnels.

29. Cependant, le souci de la vérité m'oblige à le confesser, la seule Europe — les seuls grands, auxquels on joindrait l'Amérique —, la seule Europe n'est pas responsable du mal dont nous souffrons. C'est le moment et le lieu de faire notre autocritique, nous du tiers monde. Trop nombreuses en effet sont les nations du tiers monde, trop nombreux les anciens colonisés qui ont attrapé la maladie des anciens

colonisateurs; l'esprit d'intolérance et de conquête. Vous reconnaissez là l'impérialisme sous sa couleur brune, jaune ou noire. Trop souvent, ceux-là qui vitupèrent le plus fort le colonialisme sont les mêmes qui réclament l'annexion d'un Etat frère, au nom de la race, de l'histoire ou de raisons encore plus déraisonnables, comme si le principe d'autodétermination n'était pas valable pour tous les peuples; comme si la nation coïncidait nécessairement avec la race ou la conquête ancienne; ou simplement l'appétit.

20. Et puis cette guerre froide que nous dénonçons justement, comment la faire cesser si nous, du tiers monde, tout en proclamant un non-engagement de façade, nous soutenons, toujours et sans défaillance, l'Est ou l'Ouest, parce que l'Est ou l'Ouest est notre ami?

31. Pour nous, Sénégalais, nous entendons, tout en étant fidèles à nos amitiés comme à nos accords de coopération, pratiquer une politique conséquente de non-alignement. Nous l'avons prouvé ici même à cette assemblée; quand nous ne sommes pas d'accord avec la France ou avec telle nation amie, nous le lui disons et nous votons en conséquence. Mais nous nous refusons à les accabler systématiquement pour voler au secours de leurs adversaires, car il n'y a pas de nation infaillible, si grande et si puissante soit-elle.

32. Quant à notre politique envers les nations du tiers monde, elle se veut bâtie sur les mêmes principes d'objectivité et de justice. Notre solidarité à leur égard est réelle — nous en avons donné des preuves. Elle ne saurait être inconditionnelle, pour les raisons que je viens de mentionner. Mais elle est réelle, respectueuse qu'elle est de leur indépendance comme de leur autodétermination. Une preuve supplémentaire: la petite Gambie — 300 000 habitants, 10 kilomètres de chaque côté de la rivière du même nom — est braquée comme un revolver sur le ventre du Sénégal. Elle est peuplée des mêmes races que le Sénégal, qui parlent les mêmes langues. Situation absurde, n'est-ce pas? Je le proclame ici: nous respecterons l'autodétermination du peuple gambien, qu'il veuille ou non s'unir à nous. Nous lui demandons seulement de ne pas servir de base de subversion contre nous, comme certains le lui demandent.

33. Il me reste, à la lumière de la méthode et des principes ainsi dégagés, à examiner les problèmes concrets qui se posent à l'Organisation des Nations Unies au cours de sa présente session. Il reste surtout à préciser les solutions que propose la République du Sénégal, à les rappeler plutôt, car M. Thiam, notre ministre des affaires étrangères, vous les a déjà présentées, ces solutions [1012ème séance]. Je m'attacherai surtout à définir, à préciser la méthode qui doit nous guider, les principes universels sur lesquels doivent se fonder nos solutions pour être justes en même temps qu'efficaces. Les questions que l'Assemblée doit examiner peuvent se résumer en trois problèmes: premièrement, la réforme de l'Organisation des Nations Unies; deuxièmement, la crise de Berlin et le désarmement; troisièmement, la décolonisation.

34. Tout d'abord, la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci doit être réorganisée — tout le monde en convient. Mais pourquoi? Pour tenir compte de sa composition actuelle et future, et aussi pour accroître son efficacité. D'autant que ses tâches se multiplient et se compliquent avec l'intensification de la guerre froide, elle-même liée, paradoxalement,

aux progrès de la décolonisation. Le tiers monde — je veux dire l'Asie et l'Afrique, essentiellement —, le tiers monde réclame plus de sièges au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Secrétariat. Lui rendre justice, c'est en même temps augmenter l'efficacité de l'Organisation dans la mesure où ce tiers monde est résolu à maintenir sa politique du non-alignement et du dialogue.

35. La réforme ne devrait pas rencontrer d'obstacles insurmontables en ce qui concerne le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Cependant, la question du veto au Conseil de sécurité ne saurait être éludée. Bien sûr, la majorité des deux tiers, par exemple, serait une meilleure solution que le droit de veto. Mais il nous faut être réalistes. Que nous le voulions ou non, le maintien de la paix dépend, en définitive, de la volonté des grands. L'expérience l'a prouvé, jusqu'ici, les grands ont toujours fait échec aux recommandations ou décisions de l'Organisation qui lésaient gravement leurs intérêts. Il reste que s'il s'unit et persévère, le tiers monde peut, à la longue, empêcher l'usage du veto.

36. Quant au Secrétariat, lui donner trois têtes, c'est institutionaliser le veto au niveau de l'exécution, quand il existe déjà au niveau de la décision. Ce qui est raisonnable, c'est de placer, à côté du Secrétaire général, des adjoints choisis à l'Ouest, à l'Est et dans le tiers monde, adjoints qui l'assistent en le conseillant.

37. Personnaliser la question du Secrétariat, c'est noyer le poisson et se condamner à l'impasse. Je pense seulement que le futur Secrétaire général ne doit être ni de l'Ouest, ni de l'Est. Je ne veux pas dire que ce ne sera pas un blanc ou un Européen; je dis qu'il ne doit être ni de l'Ouest ni de l'Est. Pour tout ce que j'ai dit auparavant et parce qu'on ne peut être juge et partie, il doit être, non pas un non-engagé, même pas un neutre, mais un non-aligné, c'est-à-dire une haute personnalité à la culture, à l'intelligence et au courage sans défaut. Il est sage qu'il ait, en même temps, l'agrément — ou la tolérance — de l'Est et de l'Ouest.

38. La crise de Berlin, chacun en a conscience, dépasse l'avenir des Berlinoises. C'est le problème de la guerre froide qui est ici posé dans toute son ampleur et, partant, le problème du désarmement.

39. Bien sûr, s'il ne s'agissait que du sort des Berlinoises de l'Ouest, la question serait facilement réglée. Elle doit l'être, d'abord, parce que ces Berlinoises de l'Ouest sont des personnes humaines au même titre que les autres hommes. Leurs libertés doivent être préservées et garanties: liberté de gérer, démocratiquement, leurs propres affaires, liberté de s'intégrer dans la République fédérale si telle est leur volonté, liberté d'utiliser l'autoroute et les fameux couloirs aériens.

40. Se pose, en même temps, la question des deux Allemagnes. Il ne s'agit pas de nier leur droit de s'autodéterminer, de se réunifier. Mais, comme ailleurs, il y a le droit et le fait. En attendant que les méfiances se dissipent, que la guerre froide se relâche, que le désarmement s'amorce, que la paix se consolide qui permettra alors la réunification, il est raisonnable et réaliste de tenir compte de l'existence des deux Etats et de créer, entre eux, les conditions d'une coexistence pacifique.

41. Mais le problème fondamental demeure, qui est celui du désarmement. De sa solution dépend celle de

la guerre froide, dont la crise de Berlin n'est qu'un aspect. De sa solution dépend, par-dessus tout, le maintien de la paix, sans laquelle, encore une fois, il n'est ni communauté internationale, ni civilisation de l'universel, pas même de nation. Le Sénégal, pour sa part, ne peut se résigner à la fatalité de la guerre. Même si cette guerre ne devait détruire — ce qui est impossible —, même si cette guerre ne devait détruire qu'Européens et Nord-Américains, le Sénégal ne s'en consolera pas, car ce serait un terrible recul de l'humanité.

42. Désarmer, c'est d'abord négocier immédiatement pour interdire à tous, en tous lieux et sous toutes formes, les expériences nucléaires. Le Sénégal a, en son temps, désapprouvé les expériences françaises — encore qu'elles fussent de portée limitée et à leurs débuts. Nous ne pouvons, aujourd'hui, que condamner l'initiative qu'a prise l'URSS de procéder à de nouvelles expériences nucléaires. L'URSS propose maintenant de lier cette question au problème général du désarmement. Nous y souscrivons volontiers si les discussions sur le problème devaient aboutir avant la fin de l'année. L'expérience ne nous permet pas d'avoir un tel optimisme.

43. Sur le fond du problème, notre opinion est celle-ci: premièrement, l'Assemblée générale doit s'en saisir comme il est prévu; deuxièmement, si avant la fin de la seizième session ce problème est renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, le tiers monde doit y être représenté; troisièmement, le but de ses travaux doit être d'aboutir à un désarmement général, progressif, contrôlé. Ce désarmement doit mettre l'accent à la fois sur l'interdiction de fabriquer des bombes thermonucléaires, et sur la destruction des bombes existantes, ainsi que sur le contrôle du désarmement, sans quoi celui-ci ne serait pas. Ce contrôle doit être assuré par les trois parties: Est, Ouest et tiers monde.

44. Je l'ai dit la décolonisation est liée à la guerre froide, à la guerre sans épithète. C'est l'existence de "colonies" — peu importe le terme employé —, singulièrement en Afrique et en Asie, et les lenteurs de la décolonisation qui entretiennent la guerre froide. Certaines puissances coloniales s'accrochent essayant de se maintenir sous de nouvelles formes, quand d'autres cherchent à remplacer celles-là pour instituer un néo-colonialisme camouflé sous les couleurs de l'idéologie. Voilà les données du problème qui se présente sous deux aspects. Il s'agit, d'une part, de décoloniser politiquement les peuples dépendants en les amenant à l'autonomie, puis à l'indépendance nationale; de les aider, d'autre part, à se décoloniser économiquement, en favorisant leur développement.

45. Commençons par la décolonisation politique. Il n'est, ici, pour l'Organisation des Nations Unies, qu'à faire appliquer la résolution votée sur la question par sa quinzième Assemblée générale [résolution 1514 (XV)]. Cette résolution était sage et modérée, ne fixant pas un délai impératif à l'indépendance. Parce qu'elle était sage et modérée, elle doit être fermement appliquée.

46. Il y a lieu, pour des raisons de justice et d'efficacité, de distinguer, parmi les puissances coloniales, celles qui décolonisent malgré tout de celles qui se refusent obstinément à le faire. Parmi les premières, nous rangerons la France et la Grande-Bretagne; parmi les autres, le Portugal et aussi l'Afrique du Sud, car le colonialisme intérieur est le pire de tous.

47. Dans une interview donnée à Gavroche, je disais: "Je voudrais conclure en assurant les blancs de notre volonté inébranlable de gagner notre indépendance et qu'il serait aussi sot que dangereux pour eux de vouloir faire marche arrière. Nous sommes prêts, s'il le fallait, en dernier recours, à conquérir la liberté par tous les moyens, fussent-ils violents." Ce texte n'est pas d'aujourd'hui, il date de 15 ans, il est du 8 août 1946, c'est-à-dire en plein régime colonial. Je n'en suis que plus libre aujourd'hui pour reconnaître, objectivement, la volonté de décolonisation qui anime la France et la Grande-Bretagne, ainsi que les efforts qu'elles y déploient.

48. Je m'arrêterai sur la France. En deux ans, de 1958 à 1960, elle a accordé l'indépendance nationale à 15 peuples dépendants. C'est un fait. On peut contester le style du général de Gaulle, regretter les maladroites de ses négociations avec le Maghreb. On ne peut douter de sa sincérité, de sa volonté d'aboutir quand, tous les jours, il risque sa vie et celle de sa patrie. C'est un autre fait assez rare dans le monde. Le 5 septembre dernier, le général de Gaulle a levé l'obstacle du Sahara en reconnaissant la vocation algérienne du Sahara.

49. Ces précisions données, le Sénégal l'a toujours affirmé avec force, il faut négocier en Algérie, et aussi dans la fédération d'Afrique centrale comme on a négocié au Maroc, comme on a négocié en Tunisie et comme il faut que l'on continue de négocier en Tunisie. Ici et là, en Algérie et en Afrique centrale, le problème est, au demeurant, le même: la population européenne, qui est de 10 p. 100, y est confrontée à la population africaine, qui est de 90 p. 100. Il faut négocier. Sur quelles bases? Sur les bases du droit et de la raison. Droit des Africains de s'autodéterminer et d'exercer leur souveraineté sur tout le territoire de l'ancienne colonie, droit d'accepter ou de refuser la coopération avec leur ancienne métropole. Faisons-leur confiance, la raison leur dira qu'on ne se "réalise" pas contre l'histoire et qu'en définitive la coopération sur un pied d'égalité dans l'indépendance peut aider à la décolonisation économique.

50. Quant au Portugal et à l'Afrique du Sud, je m'étonne de la mansuétude de l'Organisation des Nations Unies à leur égard. Je continue de penser que l'Organisation doit être très prudente dans l'emploi de la force militaire. Mais je m'étonne que le Conseil de sécurité emploie deux poids et deux mesures, qu'il hésite à décider, pour le moins, des mesures économiques et diplomatiques contre le Portugal et l'Afrique du Sud, quand il décide d'agir par la force contre le Katanga. Ne va-t-on pas penser que M. Salazar et M. Verwoerd doivent cette mansuétude au fait qu'ils sont Européens? Je me résume sur ce point: la rupture, par les Membres de l'Organisation, des relations diplomatiques, voire économiques, avec ces deux gouvernements s'impose. Il y va de l'honneur des Nations Unies.

51. Pour ce qui est du Congo (Léopoldville), l'attitude du Sénégal est aussi claire. Nous avons été toujours pour son intégrité et contre toutes les sécessions sans exception. Nous avons toujours refusé de recevoir, à Dakar, les délégations de M. Tshombé. Cette intégrité maintenue, il appartient au Parlement congolais, et à lui seul, de la renforcer ou d'organiser une fédération plus souple. Nous ne nous élevons pas contre la décision du Conseil de sécurité qui a été de maintenir l'intégrité du Congo (Léopoldville), au besoin

par la force<sup>1/</sup>. Nous disons seulement que les représentants des Nations Unies à Elisabethville ont manqué de méthode et de discernement. S'ils avaient commencé par expulser tous les mercenaires et s'opposer au trafic des armes, M. Tshombé se serait soumis avant toute opération militaire, le regretté M. Hammarskjöld serait encore parmi nous.

52. Reste la décolonisation économique. C'est l'évidence, l'indépendance nominale n'est rien, n'est que prétexte à guerre froide, à discours démagogiques, si elle n'est pas complétée par l'indépendance économique. Les deux sont connexes, dialectiquement liés, complémentaires. L'indépendance juridique sans l'indépendance économique, c'est une nouvelle forme de dépendance, pire que la première parce que moins perceptible. D'où le devoir qui s'impose aux Nations Unies, si elles veulent le maintien de la paix et une vraie décolonisation, d'organiser l'aide économique des Etats développés aux Etats sous-développés.

53. Je citerai quelques chiffres pour faire comprendre la situation, chiffres tirés d'ailleurs des textes des Nations Unies. Ces chiffres sont plus éloquentes que toute argumentation.

54. Le tiers monde est peuplé de 1 milliard 900 millions d'hommes et dispose de 17 p. 100 des ressources du monde; les pays développés sont peuplés de 800 millions d'hommes et disposent de 83 p. 100 des ressources. L'écart va croissant. Car ici le revenu annuel par tête d'habitant ne cesse de s'élever quand là, dans le tiers monde, il demeure stationnaire, pour la raison qu'à une élévation du revenu national de 2,5 p. 100 correspond une augmentation de la population de 2,5 p. 100. Pour élever chaque année le niveau de vie de 5 p. 100 dans le tiers monde, chiffre inférieur à la moyenne des pays développés, il faudrait consacrer 30 milliards de dollars à l'aide aux pays sous-développés. Actuellement, il y est consacré le dixième seulement, c'est-à-dire 3,5 milliards de dollars.

55. Voilà la situation. A cause de leur politique du don, inaugurée au lendemain de la seconde guerre mondiale, les grands ont bonne conscience. Certains vont jusqu'à préconiser la politique des prêts à long terme avec contrôle de l'emploi, qui se substituerait à la politique du don. Les grands ont l'impression de faire l'aumône aux mendiants. Il n'est que temps de rétablir la vérité qui est tout autre. La vérité, c'est que l'écart entre les deux taux de croissance a été systématiquement organisé et renforcé par les pays développés au moyen de l'économie de traite. Cette économie de traite — comme vous le savez — consiste à baisser artificiellement les prix des matières premières tropicales et à élever, non moins artificiellement, ceux des produits manufacturés d'Europe. Sur ce point, M. Edgar Faure, ancien président du Conseil français, fait remarquer:

"D'après les rapports de l'ONU, qui, il est vrai, traitent la période de 1876 à 1938, donc avant la guerre, la baisse moyenne des biens primaires a été de un tiers par rapport au mouvement des produits manufacturés, chiffre d'ailleurs un peu contestable en raison de la question du fret."

En effet, M. Mendès-France est encore plus sévère pour la période qui va de 1939 à 1960.

56. Il faut donc que les pays développés, avant de venir en aide au tiers monde, commencent par lui

rendre justice en rétablissant l'équilibre naturel des prix entre matières premières et produits manufacturés.

57. Quant à l'aide proprement dite, la question se pose de savoir si elle sera donnée sous forme bilatérale ou multilatérale. L'opinion du Sénégal est que les deux formes doivent être maintenues, étant entendu que l'aide multilatérale, par le Fonds des Nations Unies, sera notablement augmentée par un pourcentage, chiffré en pourcentage, sur le revenu national annuel de chaque pays développé. Mais, vous le devinez, le projet ne sera réalisable que lorsque le désarmement commencera de s'effectuer dans les faits. Comme quoi, de quelque côté que nous nous tournions, nous nous heurtons à ce grave problème, dont la solution conditionne celle de tous les autres.

58. Il est temps de conclure. Je le ferai en m'adressant aux représentants du tiers monde pour un examen de conscience.

59. Nous avons l'habitude de vitupérer l'Europe et les grands. Moi-même, je n'ai pas manqué de le faire au cours de mon exposé. Mais, vraiment, n'avons-nous aucun reproche à nous adresser à nous-mêmes? Je ne le pense pas. La vérité est que, par nos ambitions, nos erreurs, nos faiblesses, nous n'avons découragé ni la course aux armements ni la guerre froide.

60. Nous avons dénoncé l'impérialisme des grands pour secréter un micro-impérialisme sur nos voisins du tiers monde; nous avons réclamé le désarmement des grands pour transformer nos pays en arsenaux; nous proclamons notre neutralisme, mais nous ne l'appuyons pas toujours sur une politique de neutralité.

61. Il est temps, pour nous du tiers monde, si nous voulons efficacement faire pression sur les grands — et nous le devons, là est notre devoir —, il est temps que nous accordions nos actes à nos paroles; il est temps qu'à notre tour nous écoutions la voix de la raison et du cœur.

62. Le Sénégal, pour sa part, entend poursuivre son expérience d'une politique multiraciale et multireligieuse. Il entend maintenir sa politique de non-alignement, dans une fidélité sans faiblesse à l'égard de ses amis. Il entend persévérer dans la voie africaine du socialisme: d'un socialisme qui intègre ses valeurs culturelles, voire spirituelles. Pour tout dire, il entend apporter, ce faisant, sa modeste contribution à la civilisation de l'universel, qui, une dernière fois, doit être le but ultime des Nations Unies.

63. Le PRESIDENT: Je remercie très sincèrement M. le Président de la République du Sénégal de l'admirable allocution qu'il vient de prononcer et je puis l'assurer qu'elle fera l'objet des plus sérieuses méditations de la part de l'Assemblée.

64. Je demanderai aux membres de l'Assemblée de bien vouloir demeurer à leur place pendant que j'accompagnerai M. le Président de la République du Sénégal hors de la salle.

## POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite\*)

65. Le PRESIDENT: Je donne la parole aux représentants qui ont exprimé le désir de se faire entendre

<sup>1/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4405.

\* Reprise des débats de la 1043<sup>ème</sup> séance.

au sujet de l'admission de la République populaire mongole et de la République islamique de Mauritanie à l'Organisation des Nations Unies.

66. M. WINIEWICZ (Pologne) [traduit de l'anglais]: C'est avec une profonde satisfaction et une joie sincère que la délégation polonaise souhaite la bienvenue à la République populaire mongole, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous accueillons parmi nous les représentants d'un pays qui est l'un des plus anciens centres de civilisation, d'un Etat qui a joué un rôle important dans l'histoire du continent asiatique et dont la propre histoire a des liens étroits avec celle de nombreux autres pays.

67. A notre époque, grâce aux efforts héroïques de son peuple, la République populaire mongole a réalisé de grands progrès dans le développement heureux du pays; elle a accompli des réformes économiques et sociales qui ont porté très haut le degré d'instruction et de culture ainsi que le niveau de vie de la population. Le peuple mongol, épris de liberté, a prouvé qu'une nation, une fois engagée dans la voie du socialisme, est capable, en l'espace d'une seule génération, de faire des progrès considérables et d'aboutir à des réalisations dont elle et ses amis peuvent s'enorgueillir à juste titre.

68. Les statistiques sur le nombre d'écoles et d'élèves, d'établissements sanitaires, de livres publiés, sur les savantes réalisations de l'Académie des sciences de Mongolie et sur l'œuvre littéraire mongole sont un témoignage éloquent de l'amélioration considérable qui s'est produite dans la vie de la République populaire mongole. L'étude de ces succès constitue vraiment une expérience vivifiante d'optimisme et de foi dans les possibilités de progrès et d'évolution de l'humanité.

69. Dans ses relations avec les autres nations, la République populaire mongole nous fournit un excellent exemple de coopération fructueuse et amicale. Le respect qu'inspire aux autres nations la politique étrangère de la République populaire mongole a reçu une nouvelle confirmation par la décision historique des Nations Unies, décision qui constitue un pas de plus vers l'application du principe de l'universalité de l'Organisation. Nous sommes convaincus que la contribution de la République populaire mongole aux travaux des Nations Unies nous aidera tous à nous rapprocher des buts de la Charte.

70. Le peuple polonais entretient des rapports amicaux et fraternels avec le peuple mongol. Chaque année, la coopération entre nos deux pays se renforce et devient plus efficace.

71. Je souhaite, en cette occasion, adresser nos félicitations les plus chaleureuses à nos amis de la République populaire mongole, peuple partisan de la coexistence pacifique des nations et de la coopération internationale. J'adresse mes meilleurs vœux de succès dans ses entreprises à la délégation mongole, qui siège parmi nous depuis le 27 octobre.

72. M. WIRJOPRANCTO (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Au nom du gouvernement et du peuple indonésien, j'ai l'agréable devoir de souhaiter la bienvenue au gouvernement et au peuple de la République populaire mongole, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Pour moi, personnellement, l'admission de la République populaire mongole vendredi dernier [1043ème séance] a eu une signification spéciale, car j'ai eu l'honneur d'être le premier am-

bassadeur de la République d'Indonésie auprès de la République populaire mongole.

73. C'est donc pour moi un plaisir supplémentaire que de lui présenter mes félicitations à l'occasion de la réalisation de son vœu de participer aux travaux des Nations Unies. Pour nous tous, l'admission de la République populaire mongole signifie un grand pas de plus vers la réalisation du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est que par son universalité véritable que l'Organisation pourra fonctionner conformément aux idéaux sur lesquels elle a été fondée.

74. M. Henry Ford COOPER (Libéria) [traduit de l'anglais]: C'est un vif plaisir, pour moi comme pour ma délégation, que de souhaiter la bienvenue à un nouvel Etat africain, la Mauritanie, comme Membre de l'Organisation. L'admission de la Mauritanie en qualité d'Etat indépendant d'Afrique change la couleur et le dessin de la carte d'Afrique, qui était comme un véritable arc-en-ciel dont chaque couleur représentait les intérêts et prétentions de quelque puissance coloniale, maîtresse du sort et du destin de millions d'Africains. Aujourd'hui, heureusement, la carte d'Afrique subit une rapide transformation: on passe de l'exploitation et de la répression à la paix et à la coopération entre anciens oppresseurs et anciens opprimés.

75. L'admission de tout nouvel Etat à l'Organisation nous rapproche de l'un des buts de la Charte des Nations Unies: "pratiquer la tolérance, vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". Elle traduit aussi dans la réalité ce passage de la Charte qui stipule que l'une des fins essentielles du régime de tutelle est la suivante:

"encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et développer le sentiment de l'interdépendance des peuples du monde".

Enfin, elle contribue à réaliser cette aspiration de tous les hommes: vivre libres et égaux, sans distinction de race, de croyance ou de religion.

76. La Mauritanie rejoint maintenant les rangs des pays libres et indépendants, dont l'objectif suprême doit être de liquider définitivement la répression ou l'exploitation, de faire disparaître toutes les injustices, notamment celles qui ont pour base la ségrégation, et enfin d'élever le niveau de vie de tous les peuples, indépendants ou non.

77. La Mauritanie a eu la bonne fortune d'atteindre le but final vers lequel tendent tous les peuples dépendants: acquérir la liberté et l'indépendance totales sans violence ni effusion de sang. Nous félicitons donc la France d'avoir contribué à conduire ce pays à l'indépendance. A quelques exceptions près, ce que la France a fait pour les peuples coloniaux a été admirable. On peut donc espérer qu'après avoir accordé l'indépendance à l'Algérie la France comptera parmi les anciennes puissances impériales qui ont apporté aux peuples en sujétion la culture et la civilisation, et finalement l'indépendance.

78. Nous voulons exprimer une fois encore nos félicitations à la Mauritanie, au si glorieux passé.

79. M. SCHURMANN (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: C'est un honneur pour moi que d'adresser, au nom des délégations de la Belgique et du Luxembourg et de ma propre délégation, les plus chaleureuses félicitations et les meilleurs souhaits de bien-

venue au peuple, au gouvernement et à la délégation de la Mauritanie à l'occasion de l'admission de leur pays dans la famille des Nations Unies. Les trois pays du Benelux ont toujours été en faveur de l'admission rapide de la Mauritanie à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux que ce soit chose faite et nous sommes certains que la délégation mauritanienne apportera à nos discussions une précieuse contribution, fondée sur une étude judicieuse de toutes les questions dont les Nations Unies seront saisies au cours des années à venir. Je puis l'assurer que nous l'écouterons avec intérêt et sympathie.

80. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: C'est avec plaisir que je prends la parole pour exprimer, au nom de la délégation de la République socialiste tchécoslovaque, notre grande satisfaction de la décision prise par l'Assemblée générale, sur la recommandation du Conseil de sécurité, d'admettre la République populaire mongole à l'Organisation.

81. Je saisis cette occasion pour féliciter sincèrement les représentants de la République populaire mongole de l'admission de leur pays à l'Organisation des Nations Unies et pour leur souhaiter plein succès dans l'activité qu'ils déploieront à l'Organisation pour renforcer la paix et encourager la coopération pacifique entre nations.

82. Le peuple tchécoslovaque, qui est étroitement lié au peuple mongol par des liens d'amitié indestructible et de coopération fraternelle dans la grande communauté libre des pays socialistes, accueille avec plaisir et satisfaction l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies.

83. Depuis sa fondation, la République populaire mongole n'a cessé de suivre une politique de paix. Déjà, dans sa déclaration du 14 septembre 1921, le Gouvernement mongol affirmait qu'il désirait établir et développer des relations diplomatiques et autres avec les divers pays sur une base d'égalité et de reconnaissance mutuelle. Au cours des 10 dernières années, le Gouvernement mongol a établi des relations diplomatiques avec un certain nombre d'Etats, dont la population totale dépasse la moitié de celle du monde.

84. Cette année, le peuple mongol a célébré le quarantième anniversaire de la fondation de sa République. Des représentants officiels de nombreux Etats, parmi lesquels l'Inde, l'Indonésie, la Birmanie, le Mali et le Cambodge, ont participé aux cérémonies.

85. La République populaire mongole défend avec fermeté la paix mondiale, est en faveur du règlement des différends par la négociation et travaille pour la coopération la plus large entre les nations du monde. Cette politique s'est traduite dans tous les documents publiés par le Gouvernement mongol et dans l'attitude qu'il a observée au sujet des problèmes mondiaux comme les questions du désarmement général et complet, de la liquidation du colonialisme dans toutes ses manifestations et sous toutes ses formes, et de l'élimination des vestiges de la seconde guerre mondiale.

86. Dans le passé, les puissances impérialistes ont tenté de maintenir la Mongolie dans une position de dépendance et un état incroyablement arriéré. Mais en 40 années d'existence, le peuple mongol a réussi par des efforts laborieux à rattraper tout son retard et à doter le pays de réalisations économiques et culturelles que l'on n'avait pu atteindre autrefois en des siècles.

87. La vie du peuple mongol, qui étouffait jadis sous la domination coloniale, a subi un changement radical. Le Gouvernement de la République populaire mongole a résolu les problèmes du développement culturel du peuple mongol, dont le niveau de vie ne cesse de croître. Après l'élimination de l'analphabétisme, l'instruction et la culture nationale se sont développées et les moyens sanitaires ont été multipliés dans tout le pays.

88. Nous sommes convaincus que la République populaire mongole fera de son mieux, dans l'avenir aussi, pour apporter sa contribution au renforcement de la sécurité et de la paix internationales, au développement de relations amicales entre les nations, et pour encourager la coopération internationale. Nous souhaitons aux représentants de la République populaire mongole le plus grand succès dans leurs efforts.

89. M. GARCIA INCHAUSTEGUI (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Prenant la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale, je tiens d'abord à féliciter le Président de son élection.

90. Ensuite, au nom du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, je désire souhaiter la bienvenue à la République populaire mongole. Nous avons la certitude que la participation de sa délégation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies sera une contribution apportée à la cause de la paix et à la mise en pratique des principes de la Charte des Nations Unies.

91. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [traduit du russe]: Au nom de la délégation de la RSS de Biélorussie, je salue avec joie l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire mongole.

92. Notre délégation éprouve une satisfaction particulière à souhaiter la bienvenue à la délégation de la République populaire mongole, vu qu'en 1946, la République populaire mongole ayant demandé son admission à l'Organisation des Nations Unies, la RSS de Biélorussie, comme nombre d'autres pays, avait appuyé la demande d'admission de la République populaire comme membre de l'ONU. L'injustice témoignée à l'égard de la République populaire mongole durant de nombreuses années a finalement été éliminée et nous accueillons chaleureusement dans cette salle les représentants du peuple mongol pacifique et travailleur. Nous sommes en faveur de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et nous sommes fermement convaincus que, à la suite de l'admission à l'ONU de la République populaire mongole, la République populaire de Chine verra rétablis ses droits dans l'Organisation.

93. L'histoire de l'Etat mongol est fort instructive. Cet ancien pays de nomades éleveurs a pu étendre son territoire sur une superficie de plus d'un million et demi de kilomètres carrés, supérieure à celle de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne occidentale réunies. A l'époque où le peuple mongol se trouvait sous la domination des féodaux et des usuriers, un retard extrême au point de vue économique et un niveau de vie confinant à la misère caractérisaient l'existence de ce peuple disséminé sur les vastes espaces des steppes mongoles, semi-désertiques et privées d'eau.

94. La vie du peuple mongol connut un changement radical au moment où le peuple prit le pouvoir en main, proclama sa République et se mit à réaliser des réformes sociales, économiques et culturelles. Le peuple passe alors du mode de vie nomade à la

vie sédentaire, construit des usines, des lignes de chemins de fer, exploite des mines, prospecte le sous-sol à la recherche du pétrole, des métaux et de l'eau et défriche des centaines de milliers d'hectares de terres vierges. En 1921, la première école d'enseignement général fut ouverte dans la capitale du pays, à Oulan-Bator. Aujourd'hui, la République populaire mongole compte, par 10 000 habitants, 57 étudiants dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. En 1961, a été créée en Mongolie une Académie des sciences, disposant de cinq instituts de recherches scientifiques. En l'espace d'une seule génération, le peuple mongol a franchi d'un bond le passage d'un Etat féodal arriéré à un stade de progrès économique et culturel dans tous les domaines de la vie du pays. La République populaire mongole s'est efforcée et s'efforce toujours de développer des relations et des liens amicaux avec tous les Etats sans exception. Le fait que la République populaire mongole maintient des relations diplomatiques avec 21 pays témoigne de l'orientation de sa politique extérieure qui a été et continue d'être fondée sur le principe du respect de l'égalité en droit de tous les Etats et qui tend à maintenir la paix et la sécurité dans le monde entier.

95. C'est avec satisfaction que nous notons — et nous y attachons une grande importance — que désormais le peuple mongol est représenté à l'Organisation des Nations Unies par ses propres représentants et qu'il prendra part, sur un pied d'égalité avec les autres Etats souverains, à la discussion et à la solution des problèmes internationaux auxquels les Nations Unies doivent faire face. La délégation de la RSS de Biélorussie est profondément convaincue que la République populaire mongole apportera une contribution précieuse à la réalisation des buts et des principes élevés inscrits dans la Charte des Nations Unies.

96. M. TARABANOV (Bulgarie): C'est un grand honneur pour moi de pouvoir souhaiter devant cette assemblée, au nom du gouvernement et du peuple bulgares, ainsi qu'au nom de la délégation de la République populaire de Bulgarie à la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la bienvenue aux représentants de la République populaire mongole.

97. Il y a 40 ans, la Mongolie était un des pays les plus arriérés de l'Asie, où le féodalisme régnait en maître. La révolution populaire du 11 juillet 1921 a ouvert la voie au développement socialiste du pays et à son progrès rapide dans tous les domaines.

98. Par cela même, le peuple mongol a démontré qu'il est possible à présent de passer du stade du féodalisme directement à une organisation socialiste de la société et de l'économie nationale, sans passer par le stade du capitalisme. L'exemple de ce peuple courageux et les fruits de ses efforts sont une preuve éloquente de ce qu'un peuple est en état de faire, une fois qu'il a rejeté le joug féodal, colonial et impérialiste, devenant maître de ses propres destinées.

99. Ces succès, que le peuple mongol a pu enregistrer, n'auraient pas été possibles si le Gouvernement de la République populaire mongole ne poursuivait pas une politique résolue et constante de paix, de coopération et de coexistence pacifique avec tous les peuples. Malgré les efforts des pays et des cercles impérialistes de tenir la République populaire mongole à l'écart de la vie internationale, aujourd'hui elle maintient des relations diplomatiques avec plus de 20 pays.

100. Voilà donc le pays, voilà le peuple, parmi tant d'autres, qu'une politique aveugle de discrimination a tenu à l'écart de notre organisation depuis déjà 15 ans. En effet, il y a 15 ans que la Mongolie a demandé son admission au sein des Nations Unies<sup>2/</sup>. L'admission de la République populaire mongole aux Nations Unies n'est donc pas uniquement un triomphe de la juste cause du peuple mongol. C'est également un pas vers l'affirmation du principe de l'universalité de notre organisation — principe si souvent violé par les puissances occidentales. Nous devrions tous applaudir à cette victoire des forces de la paix sur les forces qui, une année après l'autre, essaient de tenir à l'écart de cette organisation les pays dont les systèmes politiques, économiques ou sociaux ne leur plaisent pas.

101. En saluant l'entrée de la République populaire mongole aux Nations Unies, nous ne devons pas oublier que, pour assurer à notre organisation le caractère vraiment représentatif qu'elle doit avoir, nous avons encore beaucoup de pas à franchir. Le pas suivant — une question dont l'Organisation est saisie depuis déjà plus de 10 ans et qui figure de nouveau à l'ordre du jour de notre assemblée —, c'est de reconnaître les droits légitimes du grand peuple chinois, en expulsant immédiatement de tous les organes des Nations Unies les représentants de la clique de Tchang Kai-shek et en invitant le Gouvernement de la République populaire de Chine à envoyer ses représentants pour qu'ils participent aux travaux de tous les organes de l'Organisation. Il est grand temps de mettre fin, une fois pour toutes, aux tactiques dilatoires de certaines puissances sur cette question, dont la solution ne souffre plus de délai. Il est grand temps que les Nations Unies fassent face à la réalité du monde actuel et mettent un frein aux manœuvres des forces rétrogrades.

102. En souhaitant la bienvenue aux représentants du peuple mongol, permettez-moi d'exprimer la joie de notre délégation du fait que notre organisation a gagné non seulement un nouveau Membre, mais également un nouveau champion convaincu de la cause de la paix et de la coexistence pacifique entre les peuples, un nouvel adhérent fermement dévoué aux principes de la Charte.

103. M. BUDO (Albanie): La délégation de la République populaire d'Albanie est très heureuse de souhaiter aujourd'hui la bienvenue la plus cordiale, en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, à un pays frère de la grande famille du camp socialiste: la République populaire mongole.

104. Nous savons bien tous que ce pays, ancien Etat indépendant et souverain, qui a demandé son admission aux Nations Unies il y a plus de 15 ans, devrait avoir eu la possibilité d'occuper sa place au sein de notre organisation depuis longtemps déjà.

105. Le vote unanime en faveur de l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies est une preuve que la nécessité de reconnaître aux nations la pleine jouissance de leurs droits légitimes, en tant qu'Etats indépendants et souverains et membres dignes de la communauté internationale, est plus forte que toute résistance et toute opposition injustifiables, d'où qu'elles viennent, et que le principe de l'universalité de notre organisation triomphera finalement, ce qui contribuera à

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, première année, deuxième série, Supplément No 4, document S/95.

consolider l'autorité des Nations Unies et en accroîtra l'efficacité. Sous ce rapport, je ne pourrais que souligner l'importance que revêt le rétablissement, sans plus tarder, des droits légitimes de la grande République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

106. Ma délégation se réjouit grandement qu'un autre Etat socialiste vienne s'ajouter, au sein de notre organisation, au nombre des Etats socialistes déjà Membres. Ainsi, nous avons parmi nous un autre pays frère, connu pour sa politique de paix et ses efforts soutenus pour assurer entre les nations des relations de bon voisinage basées sur les principes de la coexistence pacifique.

107. La République populaire mongole, qui a réalisé la révolution populaire il y a 40 ans déjà, a remporté de grands succès dans la voie du développement économique et culturel, dans la voie de la construction socialiste du pays. Jadis pays arriéré d'élevage, la Mongolie est devenue aujourd'hui un pays agraire et industriel avançant à un rythme accéléré dans tous les domaines de l'édification de la vie nouvelle.

108. Les liens d'amitié étroite et indestructible qui unissent la République populaire d'Albanie et la République populaire mongole, ainsi que tous les pays du camp socialiste, trouvent leur fondement dans nos idéaux communs, dans notre foi inébranlable dans les droits fondamentaux des peuples grands et petits, dans notre politique de paix et de coopération entre les nations.

109. Le peuple albanais et son gouvernement saluent chaleureusement l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons la conviction que ce pays apportera une contribution précieuse à nos travaux et à nos efforts en vue de résoudre par la voie pacifique les grands problèmes internationaux, en vue de mettre en œuvre les principes élevés de la Charte et de faire de notre organisation un véritable instrument pour la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et pour la coopération entre les nations.

110. La délégation de la République populaire d'Albanie adresse ses félicitations les plus amicales à la délégation de la République populaire mongole et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

111. M. UNG BOUN HOR (Cambodge): Ma délégation est heureuse de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation, la République populaire mongole et la République islamique de Mauritanie. Nous leur adressons nos chaleureuses félicitations et sommes convaincus qu'elles joindront leurs efforts aux nôtres pour la lutte que nous menons en faveur de la paix et de la sauvegarde de l'avenir de l'humanité.

112. Nous sommes d'autant plus heureux que, pour nous, chaque admission d'un nouvel Etat Membre est, en soi, une victoire sur l'emprise encore tenace du colonialisme, en même temps qu'elle tend de plus en plus vers cette universalité que notre organisation se doit de refléter.

113. Nous nous réjouissons tout particulièrement que justice soit rendue à la République populaire mongole qui, depuis 1946, a attendu qu'on veuille bien lui reconnaître ses droits.

114. La Mongolie extérieure, tout comme le royaume du Cambodge, est l'un des pays les plus anciens de l'Asie. Dans un passé déjà lointain, puisqu'il remonte

à plus de 700 ans, nos deux pays ont établi des liens, et des visites d'ambassadeurs ont été échangées. Ces liens ont été renouvelés par la visite officielle que notre chef d'Etat, S.A.R. le prince Norodom Sihanouk, fit en décembre 1960 à Oulan-Bator. A l'heure actuelle, la République populaire mongole et le royaume du Cambodge entretiennent des relations diplomatiques et se vouent une amitié désintéressée, en application de leur politique respective d'amitié entre tous les peuples et de coexistence pacifique des Etats possédant des systèmes politiques et sociaux différents.

115. Nous avons toujours pensé que la République populaire mongole devait siéger de plein droit à l'ONU et qu'il était injuste de continuer à ignorer l'existence de la Mongolie et de son peuple dans les grandes assemblées internationales. Aussi n'avons-nous pas manqué d'apporter notre voix en faveur de la recommandation de cette admission lorsqu'à la reprise de la quinzième session [389ème séance], l'Assemblée générale s'est trouvée saisie d'un projet de résolution à ce sujet.

116. En adoptant à l'unanimité le projet de résolution [A/L.359 et Add.1 et 2] dont le Cambodge est un des auteurs, l'Assemblée générale a témoigné de sa sagesse et s'est ralliée à notre point de vue. Nous nous en réjouissons et renouvelons à nos amis de la délégation mongole toutes nos félicitations.

117. M. MOD (Hongrie): La délégation de la République populaire de Hongrie adresse de cette tribune ses salutations fraternelles à la délégation de la République populaire mongole à l'occasion de son admission comme Membre de notre organisation. Nous pensons que, par cette admission, l'Assemblée n'a fait que payer une dette bien ancienne qu'elle avait envers ce peuple pacifique et laborieux.

118. Nous pensons aussi que, par cette admission, l'Assemblée a fait un pas en avant vers l'universalité de l'Organisation, universalité qui est un des principes fondamentaux contenus dans la Charte, mais qui, malheureusement, est souvent violée par des manœuvres de la guerre froide. Même, en cette heure solennelle, je ne puis m'empêcher de souligner que tant que les droits légitimes de la République populaire de Chine ne sont pas rétablis à l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons nous considérer comme une organisation vraiment internationale.

119. Nous pensons que, par l'admission de la Mongolie, l'Assemblée a rendu un service appréciable à l'ONU. En effet, mon pays entretient, depuis de longues années, des relations amicales avec la République populaire mongole. Nous connaissons donc les efforts et les succès du peuple mongol pour transformer un pays arriéré et féodal en un pays socialiste florissant durant les quatre décennies qui se sont écoulées depuis la création de l'Etat indépendant. Nous connaissons également le développement culturel étonnant que ce pays a connu, étonnant même d'après les normes des Etats les plus hautement civilisés.

120. Nous avons donc le droit de dire que la participation de la délégation mongole aux travaux de notre organisation représentera un grand apport pour l'Organisation elle-même et pour la préservation de la paix pour les générations futures.

121. Voilà pourquoi ma délégation est heureuse — et je considère que c'est un grand honneur pour moi de le dire ici — de pouvoir adresser les meilleurs vœux du peuple hongrois à la République populaire

mongole à l'occasion de son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

122. Nous lui souhaitons du succès dans les travaux de l'Organisation et dans sa lutte pour la paix dans les arènes internationales, ainsi que dans sa lutte pour une vie meilleure à l'intérieur de son pays.

123. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Le 27 octobre 1961, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Conseil de sécurité [A/4940] a adopté, à l'unanimité, la résolution [1630 (XVI)] admettant la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies. Ainsi a pu être réparée la criante injustice commise à l'égard de notre pays frère, la Mongolie, qui avait demandé dès 1946 son admission en qualité de Membre de l'Organisation. Le Gouvernement mongol avait clairement déclaré, dès ce moment-là, qu'il pouvait et désirait s'acquitter des obligations des Membres de l'Organisation des Nations Unies et il a réitéré cette déclaration à chaque nouvelle demande d'admission.

124. L'Ukraine comptait parmi les Etats, Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui considéraient, et qui étaient convaincus, que la Mongolie fait partie des Etats pacifiques, jouissant des prérogatives indispensables et de la capacité de remplir ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies.

125. On le sait, la République populaire mongole poursuit une politique pacifique tendant à assurer une paix durable et des relations d'amitié et de coopération avec tous les peuples, fondées sur le principe de la coexistence pacifique.

126. Il est regrettable que, pendant 15 ans, certains pays se soient opposés à l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies. En 1946, on prétendait "manquer de renseignements" sur ce pays. Quelques années plus tard, ces mêmes pays ont commencé à mettre en doute le caractère pacifique de la politique extérieure de la République populaire mongole. En 1950, on reprocha à la Mongolie de ne pas entretenir de relations diplomatiques avec tous les Membres de l'ONU. Ces critiques étaient adressées malheureusement à un pays qui, par la volonté de son peuple, a pu réaliser une transition qu'on peut réellement qualifier d'historique du féodalisme au socialisme, et cela directement, apportant ainsi la preuve qu'à notre époque, les peuples en évolution peuvent éviter le stade du capitalisme. Il y a dans le monde beaucoup de pays qui se donnent comme but de se libérer des cadres primitifs et étroits des relations féodales et semi-féodales et de procéder à leur développement économique et social. Nous sommes convaincus que l'expérience historique de la Mongolie pourrait se révéler on ne peut plus utile.

127. La délégation de la République populaire mongole occupe enfin ses places dans la salle de l'Assemblée générale. Au nom du gouvernement et du peuple ukrainiens, j'adresse nos félicitations cordiales à la République populaire mongole à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Enfin, la voix du peuple mongol, qui a apporté une grande contribution au renouvellement des anciennes formes de vie, se mêlera aux voix des Etats qui luttent pour traduire dans le réel les buts et les principes élevés de l'Organisation des Nations Unies.

128. La délégation de la RSS d'Ukraine a remarqué que, cette fois, les représentants des Etats-Unis ne se sont pas opposés, tant au Conseil de sécurité qu'à

l'Assemblée générale, à l'admission de la République populaire mongole. Au Conseil de sécurité, en particulier, ils se sont abstenus d'user de leur droit de veto. Le Gouvernement des Etats-Unis pourra trouver, peut-être, une formule pour réparer également une autre injustice criante, à savoir le règlement de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Je répète: peut-être. Nous comprenons combien il est difficile parfois de se débarrasser du fardeau des fautes et erreurs passées et présentes. Y aurait-il quelqu'un dans cette salle à ne pas accueillir favorablement une décision de la délégation des Etats-Unis de renoncer à la politique d'opposition au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies? Il est vrai qu'à cet égard l'Assemblée générale, dans sa composition actuelle, dispose elle-même de possibilités réelles pour réparer ses propres erreurs et celles des autres. Elle peut immédiatement offrir à la République populaire de Chine sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies. Et, qui sait, il est possible que l'Assemblée générale puisse aider elle-même de cette façon le Gouvernement des Etats-Unis à sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve.

129. Pour conclure, nous exprimons une fois encore notre profonde satisfaction du fait que la République populaire mongole est devenue le cent deuxième Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et nous prions la délégation de la Mongolie d'accepter les cordiales félicitations de l'Ukraine.

130. M. MEZINCESCU (Roumanie): La délégation de la République populaire roumaine salue avec joie l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies à la suite du vote unanime de l'Assemblée générale. Elle adresse ses chaleureuses félicitations à la délégation de la République populaire mongole.

131. La République populaire roumaine entretient depuis plusieurs années des relations d'amitié et de coopération avec la République populaire mongole et constate avec satisfaction que ces relations se développent continuellement dans l'intérêt des deux pays.

132. La Mongolie est l'un des Etats les plus anciens du continent asiatique. L'Etat populaire mongol indépendant et souverain a été créé il y a 40 ans à la suite de la longue lutte de libération nationale menée par le peuple mongol. Durant les quatre décennies de son existence, la République populaire mongole a réalisé des progrès substantiels dans le domaine du développement économique et culturel du pays et de l'élévation du niveau de vie du peuple. La Mongolie est aujourd'hui un pays agricole et industriel en plein essor. Depuis les premiers jours de son existence comme Etat indépendant et souverain, la République populaire mongole poursuit une politique extérieure de bon voisinage et de coopération avec tous les Etats.

133. En donnant son entière adhésion aux principes de la Charte, la République populaire mongole a formulé dès 1946 sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de la République populaire mongole à l'ONU a réparé l'une des injustices imposées à cette organisation pendant une très longue période et a marqué un nouveau pas en avant vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement roumain a toujours estimé que le prestige et l'efficacité de l'Organisation

seront d'autant plus grands qu'elle reflétera plus fidèlement l'image du monde contemporain. Les intérêts de la paix exigent que le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies ne soit pas sacrifié aux intérêts politiques étroits de certaines puissances. Mais, aussi longtemps que le peuple chinois continuera d'être privé de ses droits légitimes de membre fondateur de l'ONU et de membre permanent du Conseil de sécurité et que de nombreux autres peuples seront maintenus en dehors de l'Organisation par l'asservissement colonial, l'Organisation des Nations Unies ne saurait être vraiment universelle.

134. En concluant, permettez-moi de réitérer à la délégation de la République populaire mongole les félicitations chaleureuses de la délégation roumaine et de lui souhaiter une activité fructueuse dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour le progrès de la cause de la paix et de la coopération internationale.

135. M. Koirala (Népal) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est heureuse d'accueillir parmi nous les deux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire mongole et la République islamique de Mauritanie. Nous avons eu l'honneur de coparrainer l'admission de la Mongolie à cette grande organisation mondiale. Mon pays entretient des relations diplomatiques avec la Mongolie. S. M. le Roi du Népal s'est rendu récemment dans ce pays en visite officielle. Nous sommes certains que cette visite a resserré les liens amicaux qui existaient entre mon pays et cette république d'Asie centrale qui, après près de 16 ans d'attente patiente, a finalement pris la place qui lui revenait dans cette grande assemblée de nations.

136. Comme plusieurs autres pays, le Népal a dû attendre pendant près de six ans son admission à l'Organisation. Nous éprouvons donc une sympathie particulière à l'égard de toutes les nations qui désirent être admises à l'organisation mondiale, et cela sans tenir compte de leurs structures politiques ou sociales. La position de mon pays à cet égard est bien connue et ma délégation agit conformément à sa ligne de conduite dans le passé en félicitant cordialement la République islamique de Mauritanie de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous regrettons que certaines divergences historiques avec un pays voisin l'aient empêchée d'être admise à l'unanimité parmi nous. Nous espérons que ces divergences pourraient être réglées à l'amiable entre peuples ayant le même passé historique et des affinités culturelles semblables. Puisque cela n'a pas été possible, nous avons été obligés de nous abstenir dans le vote sur l'admission de la Mauritanie. Maintenant que ce pays siège parmi nous, ma délégation profite de cette occasion pour l'assurer que nous serons heureux de travailler ensemble à la cause commune de la paix internationale et du développement.

137. M. Ortiz Martin (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: Les nouveaux pays qui entrent aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies ont l'intention de travailler loyalement à la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies et ils contribueront ainsi à fortifier l'Organisation qui a été créée pour maintenir la paix dans le monde. L'Amérique latine se souvient en cette occasion de la contribution qu'elle-même a toujours apportée à toutes les œuvres entreprises pour sauvegarder les principes de la coexistence pacifique; elle s'estime donc autorisée à souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les nouveaux

Etats Membres qui viennent renforcer, par leur participation, les œuvres de paix.

138. Je salue donc les nouveaux Etats Membres, la Mongolie et la Mauritanie, au nom de la grande majorité des nations d'Amérique latine.

139. M. Plimpton (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation des Etats-Unis, je tiens à dire à nouveau le plaisir qu'éprouvent le peuple et le gouvernement américains à voir la République islamique de Mauritanie admise à l'Organisation des Nations Unies après une longue attente. Nous regrettons profondément le veto injuste et illégal qui a causé ce retard. Nous sommes persuadés que la Mauritanie est impatiente non seulement de jouir des privilèges d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi d'en assumer les responsabilités, et qu'elle apportera donc à nos délibérations futures une contribution éclairée et fructueuse. Nous présentons nos félicitations les plus sincères et les plus cordiales au gouvernement et au peuple de la République islamique de Mauritanie et nous souhaitons la bienvenue à sa délégation. Nous lui souhaitons plein succès dans son œuvre et nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de travailler avec elle dans l'organisation mondiale.

140. M. Zorine (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: C'est avec une très grande satisfaction que la délégation soviétique accueille l'admission de la République populaire mongole dans la famille des Nations Unies. Il nous est particulièrement agréable de mentionner le fait que la République populaire mongole est le premier pays parmi les pays socialistes d'Asie à occuper sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies.

141. La République populaire mongole, depuis les premiers jours de son existence en tant qu'Etat souverain, poursuit une politique étrangère pacifique, conforme aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. Elle appuie invariablement une coopération internationale de caractère réaliste, et se déclare toujours entièrement en faveur des principes de la coexistence pacifique des Etats à régimes sociaux et économiques différents.

142. Le Gouvernement de la République populaire mongole, peu après la création de l'Organisation des Nations Unies, dès 1946, a présenté une demande d'admission comme membre de l'Organisation. Par la suite, elle a maintes fois réitéré sa demande. Toutefois, du fait de l'opposition et de la politique de discrimination de certaines puissances, la République populaire mongole est restée, malheureusement, en dehors des cadres de l'Organisation des Nations Unies. A la lueur de ces faits, il est d'autant plus agréable de reconnaître que l'injustice historique commise à l'égard de la République populaire mongole a, enfin, été réparée; le droit a triomphé et la République populaire mongole a été admise à la présente session en tant que Membre de l'Organisation.

143. Il est significatif que, cette fois, personne n'ait fait d'objection, ni au Conseil de sécurité, ni en séance plénière de l'Assemblée générale, contre l'admission de la République populaire mongole en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cela démontre de façon évidente à quel point était inconsistante et artificielle l'attitude des pays qui s'opposèrent si longtemps à une solution positive de cette question.

144. Il est significatif également que, lors du vote au Conseil de sécurité, à la table du Conseil un siège est demeuré vide — siège qu'occupe illégalement jusqu'à présent les représentants de la clique de Tchang Kai-shek, qui ne font qu'entraver les activités de l'Organisation, cela au grand dommage de son prestige. C'est justement leur absence au vote qui a permis au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale d'adopter la résolution équitable concernant l'admission de la République populaire mongole.

145. Cela ne fait que souligner une fois de plus la nécessité pressante de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies en chassant immédiatement des Nations Unies des personnes qui occupent illégalement la place de la grande Chine. Une telle action constituerait une sérieuse contribution à l'assainissement de toute la situation internationale, faciliterait aux Nations Unies l'accomplissement de maintes tâches importantes qui lui sont confiées par la Charte, créerait des conditions plus favorables à une véritable coopération internationale et rendrait l'Organisation réellement universelle.

146. En saluant aujourd'hui l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies, nous voudrions rendre justice aux efforts déployés par de nombreux pays, Membres de l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement par des pays d'Afrique et d'Asie, qui ont apporté une grande contribution à la cause du rétablissement de l'équité et, de ce fait, ont aidé à mener à bien avec succès la lutte menée pendant 15 ans par la République populaire mongole et ses amis pour obtenir son admission parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

147. Pour conclure, permettez-moi d'exprimer, au nom du Gouvernement de l'Union soviétique et de la délégation soviétique, à la République populaire mongole, des vœux de nouveaux succès dans le domaine de la lutte pour la cause de la paix dans le monde

entier et de succès dans ses activités au sein de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies.

148. M. TSEVEGMID (République populaire mongole) [traduit du russe]: Nous venons d'entendre les paroles de bienvenue prononcées par les représentants de nombreux pays à l'adresse de notre pays à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi, au nom de notre délégation, d'exprimer une profonde gratitude pour leurs cordiales paroles de bienvenue, leur accueil chaleureux et leurs bons vœux.

149. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier sincèrement les représentants des pays qui ont déposé conjointement la résolution [1630 (XVI)] de l'Assemblée générale concernant l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies.

150. Aujourd'hui notre délégation a assisté, avec une grande satisfaction et une fierté légitime, devant l'édifice des Nations Unies, à la cérémonie au cours de laquelle a été hissé au mât le drapeau d'Etat de la République populaire mongole, Etat indépendant, libre, démocratique et pacifique.

151. Le gouvernement et le peuple de la République populaire mongole se sont toujours efforcés et s'efforceront à l'avenir de vivre en relations amicales avec tous les peuples, en observant les principes de la coexistence pacifique, ce qui correspond pleinement aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

152. Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire mongole, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à ce poste élevé à l'Assemblée générale et de vous souhaiter plein succès dans vos travaux.

*La séance est levée à 13 h 15.*